



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports

Question écrite n° 30533

Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'accessibilité des transports aux personnes handicapées. Si le droit au transport est reconnu depuis la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 dans son article 2, sa mise en application paraît bien difficile et beaucoup trop lente. Notre pays est malheureusement très en retard par rapport à de nombreux pays et les personnes handicapées éprouvent le plus grand mal à se déplacer pour leur vie quotidienne. Leur intégration dans la société passe par leur liberté de mouvement pour étudier, travailler ou profiter de leur temps libre. Si le Gouvernement n'a pas toujours directement la possibilité d'influer sur les choix des sociétés de transports, il peut, par une campagne active et une forte médiatisation, susciter ces choix, voire les orienter dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire. Elle lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour accélérer le développement de l'accessibilité des transports aux personnes handicapées. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Le secteur des transports est primordial pour les déplacements des personnes handicapées, âgées ou à mobilité réduite. Il est, en effet, un facteur déterminant pour permettre à ces personnes d'accéder aux lieux où se pratiquent les activités sociales, éducatives et professionnelles, et conditionne donc l'insertion sociale de chacun des citoyens en leur permettant de s'instruire, travailler, se distraire, participer à la vie de la cité et nouer des liens amicaux, familiaux et sociaux. Les textes en vigueur déterminent les principes fondamentaux de l'action des pouvoirs publics. Dans ce cadre, toutes les infrastructures de transports nouvelles doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. La future loi sur l'égalité des chances des personnes handicapées ne manquera pas de renforcer ce dispositif. Elle sera l'occasion de marquer l'engagement pris sur la question. La situation en France, en la matière, n'étant pas encore satisfaisante, même si des progrès ont pu être notés depuis ces dernières années, le Premier ministre a confié une mission à Mme Geneviève Levy, députée du Var, sur l'accessibilité des transports. Ses conclusions ont été remises au Gouvernement au cours du premier trimestre 2003 et établissent des propositions pour rendre tout à fait accessibles l'ensemble des moyens de transports (routiers, ferroviaires, maritimes et aériens) à toutes les personnes handicapées, en tenant compte de tous les handicaps, du plus léger au plus lourd. Certaines de ces propositions devraient être applicables à moyen ou court terme.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30533

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9577

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1244